



ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

AnIsl 50 (2017), p. 269-290

Yūsuf Rāḡib

Une commande d'articles à Fustat rédigée dans le dernier tiers du II^e siècle de
l'Islam ou le premier du suivant

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711233 *Mélanges de l'Institut dominicain d'études
orientales 40*

Emmanuel Pisani (éd.)

9782724711424 *Le temple de Dendara XV*

Sylvie Cauville, Gaël Pollin, Oussama Bassiouni, Youssef Hamed

9782724711417 *Le temple de Dendara XIV*

Sylvie Cauville, Gaël Pollin, Oussama Bassiouni

9782724711073 *Annales islamologiques 59*

9782724711097 *La croisade*

Abbès Zouache

9782724710977 *???? ??? ???????*

Guillemette Andreu-Lanoë, Dominique Valbelle

9782724711066 *BIFAO 125*

9782724711172 *BCAI 39*

Une commande d'articles à Fustat rédigée dans le dernier tiers du II^e siècle de l'Islam ou le premier du suivant

♦ RÉSUMÉ

Le fragment de papyrus Jean David-Weill 22 conservé au Louvre, que l'écriture permet d'assigner au dernier tiers du II^e/VIII^e siècle ou au premier tiers du suivant, porte au recto une liste d'articles commandés à Fustat, et au verso le détail de la marchandise envoyée, accompagné des prix et des frais de transport.

Mots-clés : changer de la monnaie, commerce, Égypte, pauvreté, richesse

♦ ABSTRACT

The fragment of papyrus Jean David-Weill 22 preserved at the Louvre, assigned by the writing to the last third of the 2nd/8th century or the first third of the 3rd/9th century, carries on the recto a list of items ordered in Fustat and on the back the detail of the merchandise sent, accompanied by prices and transport costs.

Keywords: currency exchange, trade, Egypt, poverty, richness

* Yūsuf Rāḡib, youssef.ragheb@orange.fr

DANS les villes d'Égypte, lointaines comme Edfou ou proches comme Madīnat al-Fayyūm et al-Bahnasā, maints produits indispensables manquaient souvent dans les marchés. Aussi fallait-il les faire venir de la capitale, Fustat (al-Fuṣṭāṭ), soit par un voyageur (relation ou parent) sur le départ qui les ramenait au retour, soit par un correspondant qui les expédiait par les voies coutumières, comme en témoignent d'innombrables correspondances retrouvées dans le pays et de rares listes de commissions perdues dans les collections¹, dont la plus ancienne semble la présente. Bien que Claude Cahen en eût saisi l'importance « pour l'histoire monétaire », il y a quelque quarante ans², elle est restée jusqu'ici manuscrite : l'obscurité de certains passages qui donnent lieu à des interprétations divergentes, s'ils ne résistent au déchiffrement, ne pouvait que rebuter la poignée d'arabisants qui ont tour à tour procédé à son examen³. Moi-même à bout de patience, je fus contraint d'abdiquer et renoncer à chercher le sens des mots obscurs pour en deviner les lettres mutilées, estompées, confuses ou perdues. Cependant, après avoir laissé reposer le grimoire pendant plusieurs décennies, l'envie me prit d'y revenir, même si la brume des mots n'a pu être par endroits dissipée au recto : malgré certains problèmes subsistants de lecture et de vastes lacunes, il méritait largement une étude approfondie, notamment pour le passage sans précédent et sans exemple des dirhams du marché (darāhim sūqiyya) qui éclaircit la vente⁴ obscure de l'or contre l'argent, dans une période où leur cours demeure encore perdu dans une nuit profonde.

La feuille et l'écriture

Conservé au Louvre dans le fonds Jean David-Weill sous le numéro 22, le papyrus ne mesure plus que 16,3 cm de long, alors qu'il dépassait primitivement la vingtaine. Mais le temps n'a pas réduit sa largeur : elle fait toujours 13,3 cm. Sur la face aux fibres verticales, ne subsistent que vingt lignes des vingt-six qui devaient au moins la couvrir avant la disparition des premières (cinq ou six) et des dernières (dont on devine une ou deux). Encore, des quatre finales, seules des bribes survivent en tête, les fibres fragiles qui en portaient la suite ayant un jour fui en lambeaux. Les marges sont amples à droite et même à gauche où elles tendent à rétrécir, voire à disparaître. L'encre noire a parfois bavé ou pâli au cours du millénaire où la feuille enroulée reposa au sein de la terre. Sporadiques, les diacritiques n'accompagnent que sept des

1. Comme la commande tardive de Heidelberg publiée par Dietrich, 1954, p. 6-7.

2. Cahen, « Note », p. 163-164.

3. Cahen fut le premier à différer la publication de la « liste de marchandises de déchiffrement difficile », dont il reproduisit toutefois sans attendre le passage relatif aux dirhams du marché, « Note », p. 163.

4. Nombre de juristes regardent le change comme « un nom pour une sorte de vente » (*al-ṣarfism li-naw' bay'*), suivant les termes d'al-Sarāḥsī, *Mabsūṭ*, XIV, p. 2. Opinion partagée par Saḥnūn dans plusieurs endroits de sa *Mudawwana* : vente de l'or et de l'argent (*bay' al-ḡahab wa-l-wariq*), VIII, p. 105 ; vente de l'argent avec de l'or (*bay'at al-fidḡa bi-l-ḡahab*), VIII, p. 131 ; au sujet d'un homme qui acquiert les dirhams avec un dinar (*fī al-raḡul yabt' u al-darāhim bi-dīnār*), VIII, p. 125 ; si tu achètes avec un dinar cent dirhams (*in iṣṭarayta bi-dīnār mi'at dirham*), VIII, p. 131 ; ou des *fals* avec un dirham (*fulūsan bi-dirham*), VIII, p. 103. L'assimilation de l'échange des monnaies aux ventes n'est guère effleurée par Brunschvig, 1967, et Zysow, 2007.

quinze lettres où le temps devait les fixer, soit moins de la moitié : $bā'$ ⁵, $tā'$ ⁶, $ḡīm$ ⁷, $zāy$ ⁸, $fā'$ ⁹, $nūn$ ¹⁰ et $yā'$ ¹¹. Encore leur ajout n'est-il pas systématique : ainsi des onze $fā'$ -s qu'on y découvre¹², seul un¹³ en est muni. Enfin, les deux points ne sont pas toujours mis d'affilée : le rédacteur les a superposés sur un $tā'$ ¹⁴ , bien que son penchant à les juxtaposer soit confirmé par les quatre autres $tā'$ ¹⁵ ; de même, il a placé les deux points verticalement de biais sous les $yā'$ -s¹⁶ , mais jamais côte à côte, selon la coutume qui devait lentement détrôner la pose en diagonale vers laquelle il penchait visiblement.

Sur les fibres horizontales du verso, ne subsistent que six lignes de la dizaine qui y fut à l'origine tracée : les premières (près de quatre) sont perdues, hormis quelques bouts de la fin de la dernière. Les marges sont plus minces qu'au recto, bien que l'écriture soit nettement plus grosse. À rebours de l'avvers, l'encre est restée noire. Sa fraîcheur révèle que le dos du papyrus était au-dedans du rouleau enseveli lors du long séjour en terre : ainsi fut-il protégé de l'humidité qui brouilla au recto nombre de lettres, dont certaines finirent par s'effacer et même par disparaître. Les points sont plus abondants qu'à la première page, bien qu'ils ne distinguent que sept des quinze lettres ambivalentes où l'usage devait les imposer : $bā'$, $tā'$, $zāy$, $fā'$, $qāf$, $nūn$ et $yā'$. Comme au recto, leur indication est sporadique : ils ne dotent que trois des sept $bā'$ -s¹⁷, deux des neuf $tā'$ -s¹⁸, le seul $zāy$ ¹⁹, un des sept $fā'$ -s²⁰, quatre des six $qāf$ -s²¹,

5. *Kabīr* (l. 2); *bi-dirham* et *ḥaṭab* (l. 3); *tawābil* (l. 4); les deux $bā'$ -s de *zabīb* et *ḥabb* (l. 5); *bīḍ* (l. 6) et *bika* (l. 16).

6. *Tannūr* (l. 2); *zayt* (l. 8); *bi-tumn* (l. 10) et les deux $tā'$ -s de *intaqaltu* (l. 16).

7. *Al-ḡarā[siyā]* (l. 9).

8. *Zabīb* (l. 5).

9. *Ḡāffan* (l. 10).

10. *Tannūr* (l. 2); *uswāniyya* (l. 6); *kanīf* (l. 11) et *intaqaltu* (l. 16).

11. *Di<r>hamayn* (l. 1); *kabīr* (l. 2); *tīn* (l. 4); *zabīb* (l. 5); *bīḍ* et *uswāniyya* (l. 6); *zayt* (l. 8); *ḥīnama* et *yaṣīru* (l. 10); *kanīf* et *laṭīf* (l. 11).

12. *Liṭāf* (l. 1); *filasīnī* (l. 8); *ḡāffan* (l. 10); *kanīf* et *fa-štari* (l. 11); *āfāka* (l. 12); *fa-inn* (l. 13); *bi-naḥsi* (l. 14); *fa-kfinī* (l. 15) et *fa-lammā* (l. 16).

13. *Ḡāffan* (l. 10).

14. Le premier de *intaqaltu* (l. 16).

15. *Tannūr* (l. 2); *zayt* (l. 8); *bi-tumn* (l. 10) et le dernier de *intaqaltu* (l. 16).

16. *Di<r>hamayn* (l. 1); *kabīr* (l. 2); *tīn* (l. 4); *zabīb* (l. 5); *bīḍ* et *uswāniyya* (l. 6); *zayt* (l. 8); *ḥīnama* et *yaṣīru* (l. 10); *kanīf* et *laṭīf* (l. 11).

17. *Bi-sitta* et *ḥaṭab* (l. 2) et *bawāqīl* (l. 3). Mais aucun point sous les quatre autres : *bi-dirham* (l. 2); *bi-arba'at* et *qaṣab* (l. 3).

18. Le $tā'$ initial de *tis'a* (l. 4), et *anfaqtuhā* (l. 6). Les sept autres n'en possèdent aucun : *ṣiqqatayn* et *sitta* (l. 2); *arba'a* (l. 3); *safīna* et *tis'a* (l. 4); *ašra* (l. 5) et *sūqiyya* (l. 6).

19. *Zayt* (l. 4).

20. *Anfaqtuhā* (l. 6). Les six autres en sont dépourvus : *fals* et *niṣf* (l. 3); *safīna* (l. 4); *fals* et *ṣarf* (l. 5); *fa-qad* (l. 6).

21. *Ṣiqqatayn* (l. 2); *bawāqīl* (l. 3); *sūqiyya* et *anfaqtuhā* (l. 6). Les deux autres ne portent pas de point : *qaṣab* (l. 3) et *qad* (l. 6).

trois des dix *nūn*-s²² et quatre des dix *yā'*-s²³. Encore ces diacritiques irrégulièrement semés sont fort loin d'être réguliers ; autrement dit, leur nombre et leur position varient sans raison : ainsi l'unique point du *qāf* est-il indifféremment suscrit²⁴  ou souscrit²⁵ comme celui du seul *fā'* qui en possède un. Aussi aucun signe graphique ne différencie la valeur phonétique des deux « sœurs » (*uḥtān*) ambiguës, même dans le verbe *anfaqtuhā* (l. 6) où elles sont liées , comme si les diacritiques longtemps facultatifs n'étaient guère destinés à prévenir la confusion entre les homographes. Enfin, à l'instar du recto, leur alignement incertain révèle qu'il était encore flottant : ainsi les doubles points des *tā'*-s et des *yā'*-s sont plus couramment disposés à la verticale²⁶, selon une tradition attestée dès le I^e/VII^e siècle²⁷, qu'à l'horizontale²⁸ , mais jamais à la diagonale vers laquelle le rédacteur de la première page tendait spontanément.

Date présumée

Malgré l'absence de date, le tracé de maintes lettres, notamment les allongements (*taṭwīl*)²⁹ souvent gratuitement démesurés³⁰, les *kāf*-s initiaux et médians en col-de-cygne dits étendus (*mabsūṭa*)³¹, les *mīm*-s finaux que les calligraphes qualifient de retombants (*musbala*) pour leur queue pendante³², les trois dents (*asnān*) aux bouts pointus (*muḥaddadat al-aṭrāf*)³³ des *sin*-s et des *šin*-s, les doubles points des *tā'*-s et *yā'*-s obliques ou verticaux, les *qāf*-s dotés d'un seul point indifféremment au-dessus ou au-dessous³⁴, incitent à dater le papyrus du II^e/VIII^e siècle. Mais comme l'écriture ne changeait jamais en ces temps reculés quand l'Empire changeait de dynastie, il pourrait aussi bien remonter aux Omeyyades qu'aux Abbassides, comme le prouvent quelques papyrus du III^e/IX^e siècle : la révolution qui avait bouleversé le monde islamique ne modifia guère la forme des lettres ; aussi les lettrés continuaient d'écrire comme ils l'avaient appris dès l'enfance sous l'ancien Empire des califes damascènes. Toutefois, les dirhams évoqués au verso plaident en faveur de la seconde période : depuis le premier siècle,

22. Le *nūn* final de *na'layn* (l. 2) ; *ḥammālīn* et *safīna* (l. 4). Mais aucun point n'accompagne les sept autres : *ṣiqqatayn* et le *nūn* initial de *na'layn* (l. 2) ; *niṣf* (l. 3) ; *dirhamayn* (l. 4) ; *'iṣrīn* et *dīnār* (l. 5) et *anfaqtuhā* (l. 6).

23. *Ṣiqqatayn* et *na'layn* (l. 2) ; *bawāqīl* (l. 3) et *safīna* (l. 4). Les six autres sont privés de diacritiques : *dirhamayn*, *zayt* et *ḥammālīn* (l. 4) ; *'iṣrīn* et *dīnār* (l. 5) et *sūqiyya* (l. 6).

24. *Bawāqīl* (l. 3) et *sūqiyya* (l. 6).

25. *Ṣiqqatayn* (l. 2) et *anfaqtuhā* (l. 6).

26. Les *yā'*-s de *ṣiqqatayn* (l. 2) ; *bawāqīl* (l. 3) ; *sūqiyya* (l. 6) et le *tā'* de *anfaqtuhā* (l. 6).

27. Comme le souligne Grohmann, FWAP, p. 83.

28. Le *yā'* et le *tā'* de *zayt*, puis le *yā'* de *safīna* (l. 4).

29. Ainsi les appelle al-Qalqaṣandī, *Ṣubḥ*, III, p. 129.

30. Six étirent à l'excès, au recto, les mots *ḥaṭab* (l. 3), *dirham* (l. 4), *rummān* (l. 5), *qandīl* (l. 8) et *ḡāffan* (l. 10).

31. Terme employé par al-Qalqaṣandī, *Ṣubḥ*, III, p. 80.

32. Al-Qalqaṣandī, *Ṣubḥ*, III, p. 86.

33. Al-Qalqaṣandī, *Ṣubḥ*, III, p. 130.

34. Le *qāf* pourvu d'un seul point souscrit apparaît dès 92/711 dans la signature peinte sur le stuc du mur à droite de l'entrée de Qaṣr Ḥarāna, RCEA, I, p. 18-19, n° 20, comme l'ont relevé Grohmann, FWAP, p. 85, puis Gruendler, *Development*, p. 87 (p. 17). Mais son usage devait être limité, comme en témoigne sa rareté dans les manuscrits des trois premiers siècles, Grohmann, FWAP, p. 84-85.

l'Égypte ne semble avoir connu que les pièces venues d'Occident (Kairouan) ou d'Orient (notamment Damas)³⁵ : aussi pour leur pesée, des poids de verre furent émis, dont les plus anciens portent le nom d'Usāma b. Zayd al-Tanūhī qui occupa deux fois la place de directeur des finances, la première de 86/705 à 99/717, la seconde en 102/720³⁶. D'autres suivirent³⁷, longtemps avant la sortie des premiers dirhams de la Monnaie de la capitale aux environs de 170/786-787³⁸, en tirage apparemment limité, comme le suggère le nombre réduit de pièces d'argent³⁹ et de leurs poids de ces temps-ci découverts en Égypte⁴⁰. Aussi l'épithète *sūqiyya* dont le verso qualifie les dirhams écarte la période antérieure où les seules pièces d'argent circulant dans le pays venaient de l'étranger. Puis la mention des *fals* dans les deux lignes précédant le change permet d'affiner la datation du papyrus : l'Égypte en abandonna soudain la frappe vers 233/847⁴¹ et peut-être même au moins un lustre auparavant : les derniers portent le nom de ʿĪsā b. Maṣṣūr⁴² deux fois gouverneur : de 216/831 à 218/833, puis brièvement en 229/843⁴³. Malgré leur suppression, que rien ne permet d'attribuer avec certitude à leur profusion ou leur pénurie⁴⁴, ils ont dû continuer à circuler des années durant avant de se raréfier puis disparaître, supplantés par les dirhams introduits un demi-siècle plus tôt, vers 170/786-787⁴⁵. Sous les Abbassides, ils ne devaient plus être à nouveau émis que deux années durant (de 258/872 à 259/873) sous le gouvernement d'Aḥmad b. Ṭūlūn⁴⁶. Mais nul ne devait alors écrire dans le pays comme au temps des Omeyyades, hormis une poignée de calligraphes fidèles à la tradition du siècle passé au nombre desquels ne comptaient pas les rédacteurs de la commande et du compte dont l'une figure au recto et l'autre au verso. En somme, l'écriture et les monnaies qui

35. Hypothèse avancée par Miles, 1964, p. 82, puis Balog, 1976, p. 25.

36. Des trois retrouvés en Égypte, deux seulement ont été publiés : Petrie, 1926, p. 15, n° 88, pl. II ; Miles, 1951, p. 4-5, n° 2, pl. I ; et le dernier (V.Stras.4), que conserve la collection de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, le sera prochainement dans la publication annoncée par Éric Ollivier.

37. Balog, 1976, p. 25, 74, n° 131 ; Morton, 1985, p. 18.

38. La collection de l'université de Tübingen possède peut-être le plus ancien : encore inédit, il porte le nom de Mūsā et la date 171/787-788, Bates, 1976, p. 52.

39. Les dirhams de la seconde moitié du II^e/VIII^e siècle sont, en effet, rarissimes, comme le soulignait Miles, 1964, p. 79 : il n'en connaissait que huit fabriqués dans l'atelier de la capitale avant 200/815-816, Miles, 1964, p. 82-83 ; Balog, 1976, p. 25. Même de nos jours, le nombre de pièces blanches émises sous les Abbassides en Égypte demeure faible, Bacharach, Awad, 1981, p. 54-55 ; Bates, 1991, p. 56.

40. Balog, 1976, p. 25-26 ; Morton, 1985, p. 16, 18. Ainsi, dans la collection rassemblée par Balog, qui comporte 231 pièces, il n'en avait décompté que dix destinées à peser l'argent, alors que 120 étaient dédiées à l'or et 101 au cuivre, Balog, 1976, p. 25. Les poids oubliés ou inédits ne pourront en augmenter sensiblement le nombre, même en joignant les incertains trop dégradés pour être identifiés avec certitude, comme Éric Ollivier me l'a obligeamment souligné.

41. Aussi Udovitch, 1965, p. 788, place-t-il l'abandon de leur frappe vaguement dans la première moitié du III^e/IX^e siècle.

42. Miles, 1958, p. 495-496 ; Bates, 1991, p. 53.

43. Al-Kindi, *Wulāt*, p. 190-192, 196.

44. Comme le soulignent Bacharach, Awad, 1981, p. 55.

45. La disparition des *fals* ne semble pas l'effet du hasard : elle serait la conséquence de l'introduction des dirhams, comme le suggère Bates, 1991, p. 57.

46. Miles, 1958, p. 497-499 ; Bates, 1991, p. 53.

pallient l'absence de date permettent d'assigner le papyrus dans une période relativement large qui dépasse le demi-siècle : des premiers dirhams qui inondèrent les marchés dès 170/786-787 aux derniers *fals* qui ne furent plus guère battus vers 233/847.

La commande

Bien que début et fin soient perdus, les deux invocations (*du'ā'*) appelées par l'expéditeur en faveur du destinataire⁴⁷ révèlent que la liste des marchandises revêtait la forme d'une lettre. Aussi devait-elle ouvrir par la *basmala* suivie de l'adresse interne comportant, selon une coutume ancienne qui disparut graduellement sous les Abbassides, le nom des correspondants qui couvrait généralement deux lignes où l'expéditeur précédait toujours le destinataire⁴⁸. S'ils demeurent inconnus, leur lieu de résidence peut être présumé : le premier devait écrire d'une ville proche du Ṣa'īd, comme le suggère le passage où il déclare que sans la confiance qu'il voue au destinataire, il serait parti toucher sa dette (l. 13-14). Si elle était éloignée de la capitale, il n'aurait pas entrepris un long voyage pour recueillir une poignée de pièces. Cette agglomération était reliée à Fustat par voie d'eau, telles al-Bahnasā ou Ašmūn, comme le révèle le bateau chargé de marchandise évoqué au verso. Toutefois, Madīnat al-Fayyūm ne doit pas être écartée, même si les liaisons avec la capitale étaient généralement assurées par des loueurs de bêtes de somme (*mukārī*), en majorité des âniers : les barques pouvaient emprunter les canaux navigables durant les mois de crue jusqu'au Nil qui les laissait descendre à Fustat⁴⁹. Quant au destinataire, il devait habiter la capitale qui ravitaillait couramment la province en marchandises absentes des marchés. Enfin, la profession des deux correspondants peut être également supposée : la nature variée des produits et surtout le nombre de cruches (vingt) donnent à penser que le premier était un marchand qui commandait souvent à Fustat les articles manquant sur place dont certains pouvaient être destinés à la revente et les autres à son usage, comme le révèlent les ordres d'achat suivis cinq fois de *lanā* (l. 4, 5, 6, 8 et 11), une fois de *lī* (l. 12) et deux fois sans en préciser le destinataire (l. 1 et 2). Quant au second, il était soit un proche de l'expéditeur qui lui avait gratuitement fourni la marchandise, soit un confrère qui lui rendait au besoin ce service en prélevant au passage une petite commission.

Après l'adresse en tête, la correspondance comprenait sans doute un bref salut (*salām*) au destinataire suivi d'invocations en sa faveur (*du'ā'*) et peut-être de l'expression *ammā ba'd*, qui longtemps sépara l'introduction (*ṣadr*) du corps de la lettre⁵⁰.

De la liste d'articles, seuls onze subsistent des quatorze qu'elle devait au moins comporter : y manquent les vêtements (*ṣiqqatayn*), les sandales (*na'layn*) et la canne à sucre mentionnés dans le compte écrit au dos ; ils figuraient sans doute dans les fragments perdus des premières lignes,

47. 'Āfāka Allāh (recto, l. 12) et raḥimaka Allāh (recto, l. 15).

48. L'emploi des particules dans l'adresse est commenté par Rāḡib, 2014, p. 140-142.

49. Le rédacteur d'une lettre informe le destinataire qu'un bateau l'avait amené de Sayla sur le canal qui se jette dans le Baḥr Yūsuf jusqu'à la capitale, Sijpesteijn, 2004, p. 135-136.

50. Rāḡib, 2014, p. 146.

plutôt que dans les quatre dernières interrompues par le cours des âges⁵¹. Huit articles sont accompagnés de leur prix d'achat : pour six (figues des champs et épices d'Inde, raisins secs et graines de grenade, huile d'olive et cerises séchées), il suit leur nom, mais pour deux seulement (essence de pouliot et bois à feu), il le précède. Enfin, pour les trois derniers, aucune somme n'est précisée : le four, les cruches et les jujubes. Autrement dit, la clientèle avait coutume d'acheter les produits pour une somme déterminée, même pour l'huile pourtant couramment vendue en jarres dont la contenance était gravée en *qisṭ* dans une estampille en verre, comme l'attestent d'innombrables spécimens disséminés dans le monde, et quelques lettres de marchands inédites ou publiées. Il revenait alors au marchand d'en ajuster le poids ou le volume au montant, sauf si les articles étaient vendus à l'unité, comme le fourneau, au nombre, comme la céramique, ou à vil prix, comme les jujubes secs : seuls les frais devaient être pesés par des poids de verre dont certains portent encore leur nom. Les prix sont libellés dans deux monnaies différentes : pour les cerises séchées, le correspondant devait verser le huitième de dinar (trois *qīrāt*-s) qui revenait à l'expéditeur d'une opération précédente, comme le révèle le pronom affixe *i* joint à la préposition *l(i)*- indiquant l'appartenance. Mais les poids de verre survivants étant réservés au dinar, à sa moitié ou à son tiers, la somme avait dû être réglée soit en fragments dont la masse fut déterminée par des objets dont les marchands usaient couramment (tels caroubes ou bouts de métal), soit en dirhams, sans doute trois, compte tenu du change d'une pièce d'or contre dix d'argent. Le prix des six autres produits est exprimé en dirhams : deux pour l'essence de pouliot ; deux pour l'huile d'olive ; un pour le bois qui devait alimenter le four ; un pour les figues et les épices d'Inde ; enfin, un pour les fruits secs (raisins et grains de grenade). Des quatre derniers, les deux premiers devaient être acquis d'un même marchand et les deux suivants d'un autre, comme le révèle la conjonction *wa-* qui les lie dans leur ordre d'achat. En somme, un total d'un huitième de dinar et sept dirhams, outre les articles perdus et les deux dont le prix est omis. Enfin, aucune marchandise ne semble avoir été commandée en *fals*.

Détail de l'envoi

Au verso, dans le haut disparu, devait trôner l'adresse externe de la lettre où les noms des destinataires repris dans l'ordre de l'adresse interne formaient deux zones séparées par un large blanc : celle de droite était réservée à l'expéditeur, celle de gauche au destinataire. Au-dessous, après un vide d'une ampleur inconnue, le destinataire a détaillé la commande, selon une coutume courante de ces temps reculés où le courrier revenait à l'envoyeur portant au dos un mot de son correspondant : en général la réponse⁵², parfois la liste des marchandises que le porteur devait mettre en ses mains, comme dans le présent papyrus. Toutefois, à l'inverse de la commande rédigée à l'avant, elle ne pouvait revêtir la forme épistolaire : autrement, elle aurait fini par des invocations en faveur du destinataire.

51. Comme l'atteste le verbe *akfinī* (fais-le pour moi ou à ma place) en fin de commande, même si le rédacteur revient à la dernière ligne sur la canne à sucre pour une raison emportée par les fibres perdues.

52. LA, II, p. 4-7, n° IX.

Dans le début perdu, le rédacteur avait dû énumérer les premiers articles expédiés ainsi que leur prix : le four portable, le bois à brûler, les épices d'Inde et les fruits secs : figues, raisins, baies de grenade, cerises et jujubes. Puis il en a sans doute donné le total, comme le faisaient parfois marchands et courtiers en milieu de compte⁵³ pour distinguer deux listes de produits, même si un seul messenger devait les délivrer simultanément. Cette séparation était destinée à ne pas confondre la première série avec la seconde, dont le règlement avait dû être pris sur un fonds différent. Toutefois, l'origine de la somme qui a permis au rédacteur d'acquitter les achats dont la mention est perdue demeure inconnue : elle a pu lui avoir été envoyée par son correspondant aussi bien que réglée par des pièces lui revenant d'un reliquat de compte ou du produit de la vente d'une marchandise qu'il lui avait confiée, comme le révèle l'allusion dans la lettre au huitième de dinar lui appartenant. Enfin, dans le fragment qui a survécu, l'expéditeur détaille six articles, dont le prix est placé derrière leur nom pour les quatre premiers, et devant celui-ci pour les deux derniers. Puis il indique les frais de transport qui étaient généralement réglés avant départ : en premier lieu, la rémunération des portefaix (*ḥammālūn*) dont le concours était requis pour les marchandises d'un certain poids, tels le four mobile et ses bûches ; puis celle du bateau (*saḥīna*). Le salaire des porteurs pouvait être, en effet, confondu avec celui des bateliers (*nūṭī/nawāṭī*)⁵⁴, notamment s'ils avaient reçu le montant global qu'ils devaient se partager suivant l'usage ou le forfait fixé d'avance. Les deux rétributions n'étaient généralement dissociées⁵⁵ que si chaque bénéficiaire avait touché de ses mains le prix de son travail. Les sommes sont libellées dans la monnaie qui avait servi au paiement : les plus importantes en dirhams : six pour les deux vêtements (soit trois chacun), deux pour l'huile d'olive, un pour le bois à combustion et un demi pour la canne à sucre ; mais les montants inférieurs à une moitié de dirham sont exprimés en *fals* : vingt-neuf pour les portefaix et les mariniers et quatorze pour les deux paires de sandales et les vingt cruches dont le prix est fusionné, comme si elles avaient été vendues par le même marchand. Mais en fin de compte, l'expéditeur a négligé d'en faire le total, soit pour suivre l'usage, soit pour ne pas offenser le destinataire qui risquait de penser qu'il le jugeait incapable de le calculer de tête : il s'élève à neuf dirhams et demi et quarante-trois *fals*. Cette somme doit provenir du dinar fraîchement envoyé par son correspondant ou perçu de la vente d'une marchandise qu'il vient d'échanger contre dix dirhams du marché (*darāḥim sūqiyya*)⁵⁶. Mais aucune commission n'a dû être versée au changeur (*ṣarrāf*) : le rédacteur l'aurait autrement signalée, si infime fût-elle. Aussi doit-on présumer qu'elle n'était pas obligée dans les changes, comme elle devait tardivement le devenir sous les Fatimides⁵⁷.

53. Comme le courtier du Fayyūm dans le compte dressé au dos d'une lettre reçue où il a donné le total des premiers articles à la septième ligne, puis omis celui des suivants à sa fin, MEF, V/I, p. 38-39.

54. Comme dans une lettre de Berlin, ABB, p. 93, n° 40, l. 5-6.

55. Dans une autre lettre, elle aussi conservée à Berlin, le salaire des porteurs est distingué de celui des mariniers, ABB, p. 183, n° 58, l. 8.

56. En attribuant le papyrus au III^e siècle de l'islam, alors que son écriture le fait remonter au précédent, Cahen estimait à tort que le cours du dirham était « fortement supérieur à l'ordinaire ». Aussi fut-il conduit à supposer que le dinar nommé devait être « plus petit ou d'un aloi moins pur que le dinar légal », ou qu'il s'agissait « peut-être en fait d'un demi-dinar comme on en frappait souvent », « Note », p. 163-164.

57. Goitein, 1967-1994, vol. I, p. 240.

Ce taux de conversion du dinar en dirhams remonterait, selon la tradition, à l'avènement de l'Islam⁵⁸. Aussi fut-il longtemps tenu pour légal par maints juristes⁵⁹ et même logique pour les philosophes : ainsi Miskawayh soutient-il que la valeur de l'or est « normalement – à poids égal et sauf altération – dix fois celle de l'argent », « parce que dix est la limite extrême des unités (*nihāyat al-āḥād*) »⁶⁰. Toutefois, ce cours tendait à fluctuer en Égypte : la hausse du dinar entraînait l'augmentation du nombre de dirhams : de douze⁶¹, comme au temps du Prophète, selon la rumeur⁶², ils pouvaient s'élever à vingt-sept et demi ou vingt-huit et demi, apparemment le même jour⁶³. Mais la valeur du « jaune » (*ṣafrā'*) et du « blanc » (*bayḍā'*), en clair, l'or et l'argent⁶⁴, n'était pas toujours déterminée par leur valeur métallique : exceptionnellement, l'anarchie pouvait brutalement provoquer la hausse du premier et l'effondrement du second, comme en 96/714-715 : la soif de l'or ayant conduit l'intendant des finances (*ṣāḥib al-ḥarāğ*), Usāma b. Zayd al-Tanūhī, à massacrer les chrétiens pour s'emparer de leurs biens⁶⁵, le dinar se vendit pour trente-cinq dirhams⁶⁶. Ces variations sont également attestées en terre d'Islam : en Orient, de l'Asie mineure à la péninsule Arabique, notamment à Médine au temps de Mālik, où une pièce jaune permettait parfois d'acquérir dix pièces blanches, mais plus souvent vingt⁶⁷ ; en Occident, spécialement en al-Andalus, où le dinar pouvait dépasser deux cents dirhams⁶⁸.

Mais comme le total des achats comportait un demi-dirham déboursé pour la canne à sucre, alors qu'aucune monnaie de ce poids ne semble avoir été frappée en ce temps, comme le suggère leur absence dans les collections, deux hypothèses peuvent être émises : soit l'acheteur

58. Grierson, 1960, p. 257-259 ; Schindel, 2010, p. 78.

59. Saḥnūn, *Mudawwana*, VIII, p. 101 ; al-Saraḥsī, *Mabsūṭ*, XIV, p. 21, 23 ; Miles, 1965, p. 329 ; Brunschvig, 1967, p. 288, 291 ; Ashtor, 1969, p. 40.

60. Dans un important passage des *Šawāmil* traduit par Brunschvig, 1967, p. 272.

61. Comme le révèle un papyrus de Vienne datable par l'écriture du II^e/VIII^e siècle, cité par Grohmann, 1954, p. 191, et dont Lucian Reinfandt prépare l'édition.

62. Saḥnūn, *Mudawwana*, VIII, p. 101-105, 107-109, 119, 125-126, 130-131 ; Miles, 1965, p. 329 ; Brunschvig, 1967, p. 291 ; Grierson, 1960, p. 257, 259. Ce taux de change de l'or contre l'argent semble avoir été courant dès l'Antiquité, notamment dans l'Empire achéménide et à Rome au III^e siècle, Schindel, 2010, p. 78.

63. Comme l'atteste une liste de paiements des gens du commun (*'amma*) conservée à Vienne (PERF n° 640) datable du II^e/VIII^e siècle, Leyerer, « Studien », p. 110-111, n° VII, l. 8-11, p. 112 ; Grohmann, 1954, p. 191 ; Ashtor, 1969, p. 77.

64. Ces adjectifs substantivés désignèrent longtemps les deux métaux précieux, Abū Dāwūd, *Ṣaḥīḥ*, II, p. 94 ; Ibn Māğa, *Sunan*, I, p. 582 (1820). Ils ont traversé les siècles, comme en témoigne un passage d'Ibn al-Ṭiqṭaqā, *Faḥrī*, p. 82 ; trad. Whitting, p. 79 ; Grierson, 1960, p. 257.

65. Sawīrus b. al-Muqaffa', *Siyar*, III, p. 68. Le souvenir des mesures imposées aux Coptes ne sombra pas dans l'oubli, Rāḡib, 1997, p. 143-144.

66. Sawīrus b. al-Muqaffa', *Siyar*, III, p. 68-69. Grohmann, 1954, p. 191, omet de souligner que ce cours exorbitant était exceptionnel.

67. Cent dinars valaient tantôt mille dirhams et tantôt deux mille, Saḥnūn, *Mudawwana*, VIII, p. 101. Mais le second cours semble plus courant que le premier, comme le suggèrent d'innombrables passages de la *Mudawwana* de Saḥnūn, VIII, p. 101-105, 107-109, 119, 125-126, 130-131. Ce taux semble avoir longtemps perduré, selon un passage d'al-Ğawharī (IV^e/X^e siècle) découvert par Grierson, 1960, p. 260, dans le *Lexicon arabico-latinum* de J. Golius, Leyde, 1653 (dirham) ; repris par Schindel, 2010, p. 79.

68. Brunschvig, 1967, p. 290.

remit un dirham au vendeur de canne à sucre, qui lui en rendit la moitié en argent ou l'équivalent en cuivre, soit l'une des dix pièces reçues contre le dinar fut partagée par moitié lors de la transaction, si elle ne l'était déjà lors du change : plutôt que de convertir l'argent en cuivre, on préférait souvent couper ou rogner les dirhams de plein poids pesant deux tiers de dinar, soit environ 2,83 g⁶⁹. Ces découpes permettaient d'obtenir des fragments de taille et masse variables : tantôt des « demis » (*nisf*), soit 1,47 g, dont nombre d'estampilles attestent l'usage⁷⁰, tantôt des morceaux légèrement plus lourds de treize *ḥarrūba*-s, soit 2,50 g ou 2,62⁷¹, sinon des bouts d'argent qu'on devait peser par nombre d'objets que les papyrus et les sources narratives omettent d'évoquer. Aussi l'épithète *sūqiyya* ne pouvait désigner « une monnaie de fait avec laquelle, faute sans doute d'en avoir assez d'autre, on faisait les affaires courantes au *suq* »⁷², mais seulement les pièces acceptées par les marchands, fussent-elles réduites en fragments : la méfiance risquait de les conduire à refuser l'argent officiellement frappé, s'ils le jugeaient mauvais (*radī'*), notamment s'il venait d'autres pays et circulait en volume relativement faible.

Le cours du *fals*

Après le taux de change du dinar en dirhams, le rédacteur a négligé de préciser le nombre de *fals* obtenu contre le demi-dirham, alors que la monnaie de cuivre ou de bronze pouvait baisser ou monter⁷³, comme les deux métaux alors tenus pour précieux (l'or et l'argent) dont elle suivait le cours⁷⁴ et que même plusieurs espèces de poids différents étaient alors susceptibles de circuler simultanément : vingt-trois, sinon vingt-quatre, furent, en effet, tour à tour émises dans le pays sous les Omeyyades et les premiers Abbassides, dont la masse est précisée en *ḥarrūba* ou en *qirāt* sur d'innombrables poids de verre⁷⁵, dont les plus courants sont : 9⁷⁶, 10⁷⁷,

69. Miles, 1964, p. 84, 87 ; Balog, 1976, p. 26 ; Morton, 1985, p. 16-17 ; Bates, 1976, p. 55-56. Cette monnaie est désignée dans l'inscription sous différentes expressions : *dirham wāfin*, Balog, 1976, p. 247, n° 680 ; *mitqāl dirham*, Balog, 1976, p. 74, n° 131 ; Morton, 1985, p. 77, n° 140 ; *mitqāl dirham wāfin*, Balog, 1976, p. 98-99, n°s 243-245, p. 129, n° 357 ; *mitqāl dirham tulṭayn wāfin*, Balog, 1976, p. 152, n° 434 ; Morton, 1985, p. 101-102, n° 244. Enfin, quelques pièces rarissimes sont appelées *dirham kayl*, Balog, 1976, p. 25, 295-296, n° 834 ; Morton, 1985, p. 18 ; Bates, 1976, p. 56.

70. Balog, 1976, p. 25-26 ; Morton, 1985, p. 18-21. Les légendes leur donnent tantôt le nom de *nisf dirham wāfin*, Balog, 1976, p. 223, n° 631 ; tantôt de *nisf kayl*, Morton, 1985, p. 135, n° 392.

71. Comme le précise la légende des rares spécimens subsistants : Miles, 1964, p. 87 ; Balog, 1976, p. 26, 112, n°s 282-284, p. 115, n°s 296-297, p. 120, n°s 322-325, p. 138, n° 388 ; Morton, 1985, p. 18, 83, n°s 163-164 ; Bates, 1976, p. 55, 56.

72. Comme l'avancait Cahen dans « Note », p. 164.

73. Saḥnūn, *Mudawwana*, VIII, p. 154 ; al-Sarāḥsī, *Mabsūt*, XIV, p. 26, 28-29.

74. Aussi furent-ils parfois qualifiés d'or (*fals ḍahab*), comme dans deux papyrus de Vienne (PERF n°s 584 et 647), APEL, VI, p. 188 ; Grohmann, 1954, p. 214. Cette expression devait alors désigner « un versement en cuivre pris en compte comme une fraction de la monnaie d'or », attesté en Égypte au v^e siècle, Zuckerman, 2004, p. 64. Mais aucun papyrus ne révèle de *fals fidḍa*.

75. Miles, 1964, p. 83-87 ; Morton, 1985, p. 21-25.

76. Balog, 1976, p. 295, n° 833.

77. Morton, 1985, p. 46-47, n° 4.

11⁷⁸, 12⁷⁹, 14⁸⁰, 15⁸¹, 17⁸², 18⁸³, 20⁸⁴, 23⁸⁵, 24⁸⁶, 25⁸⁷, 26⁸⁸, 27⁸⁹, 28⁹⁰, 30⁹¹, 31⁹², 32⁹³, 33⁹⁴, 34⁹⁵, 35⁹⁶ et 36⁹⁷. Certains sont qualifiés dans la légende de grands (*kabīr*)⁹⁸, d'autres de moitiés (*nisf* ou *ṣaṭr*)⁹⁹, malgré leur différence de masse : 9¹⁰⁰, 12¹⁰¹, 15¹⁰² ou 17 *qīrāt-s*¹⁰³. Quant aux deux poids que nul n'a encore relevés sur les estampilles : 21 et 29, leur absence ne prouve pas qu'ils n'ont jamais été fabriqués : des dénéraux encore inconnus en révéleront peut-être un jour l'usage.

Enfin, l'omission du taux de change de l'argent en cuivre peut être diversement interprétée : soit ce taux était alors stable, contrairement à celui de l'or en argent, qui pouvait, pour diverses raisons, varier au quotidien ; soit la monnaie d'appoint émise pour les besoins des petites

78. Balog, 1976, p. 205, n° 599, p. 256-257, n° 700.
79. Balog, 1976, p. 65, n° 86 ; Morton, 1985, p. 53-54, n°s 33-35.
80. Balog, 1976, p. 47, n° 18, p. 205, n° 598 ; Morton, 1985, p. 119, n° 333, p. 141, n° 415.
81. Balog, 1976, p. 65, n° 85, p. 295, n°s 829-832 ; Morton, 1985, p. 141, n°s 416-417.
82. Balog, 1976, p. 65, n° 84, p. 256, n° 699 ; Morton, 1985, p. 54, n° 36.
83. Balog, 1976, p. 64, n°s 79-83, p. 294, n°s 825-828 ; Morton, 1985, p. 54, n°s 37-39, p. 135, n° 395, p. 141, n° 418.
84. Balog, 1976, p. 63, n°s 77-78, p. 93, n°s 218-220, p. 293, n°s 819, p. 54, n°s 37-39, p. 180, n° 539, p. 281, n° 775, p. 293, n°s 819-824 ; Morton, 1985, p. 54-55, n° 40, p. 73, n°s 114-117, p. 137, n° 402, p. 141, n°s 419-420, p. 142, n° 421.
85. Balog, 1976, p. 120, n°s 319-321, p. 182, n° 774, p. 292, n°s 816-818.
86. Balog, 1976, p. 63, n° 76, p. 119, n°s 317-318, p. 136, n° 383, p. 158, n°s 460-462 ; Morton, 1985, p. 55, n° 41, p. 62-63, n° 73, p. 102, n° 248, p. 142, n° 423.
87. Balog, 1976, p. 291, n°s 810-811, p. 292, n°s 811-815 ; Morton, 1985, p. 142-143, n°s 424-434.
88. Balog, 1976, p. 158, n°s 458-459 ; Morton, 1985, p. 102, n° 249, p. 142-143, n°s 435-436.
89. Balog, 1976, p. 138, n° 387, p. 291, n° 809 ; Morton, 1985, p. 95, n°s 217-218, p. 97, n° 223.
90. Balog, 1976, p. 290, n° 808.
91. Balog, 1976, p. 81, n°s 152-157, p. 104-105, n°s 260-264, p. 125, n° 347, p. 157, n° 457, p. 166, n° 497, p. 275, n° 759 ; Morton, 1985, p. 63-64, n°s 74-84, p. 78-79, n°s 148-149, p. 105-106, n° 273, p. 102-103, n°s 252-253, p. 114, n° 314, p. 134, n°s 390-391, p. 136, n° 398, p. 138-139, n° 409, p. 144-145, n°s 439-444.
92. Morton, 1985, p. 134, n° 388.
93. Balog, 1976, p. 166, n° 496 ; Morton, 1985, p. 106, n°s 274-277, p. 145, n°s 443-444.
94. Balog, 1976, p. 166, n° 495 ; Morton, 1985, p. 106, n°s 278-280, p. 137, n° 403, p. 145, n°s 445-446.
95. Balog, 1976, p. 62, n° 75 ; Morton, 1985, p. 55, n° 42.
96. Balog, 1976, p. 188-189, n° 566.
97. Balog, 1976, p. 62, n° 74, p. 124-125, n°s 343-346, p. 178, n°s 533-534, p. 193, n° 576 ; Morton, 1986, p. 115, n°s 318-319, p. 118, n° 328.
98. APEL, VI, p. 181 ; Grohmann, 1954, p. 218-219 ; Miles, 1964, p. 83, 85 ; Balog, 1976, p. 26, 81, n°s 152-155 ; Morton, 1985, p. 63, n°s 74-77.
99. Miles, 1964, p. 83-84 ; Balog, 1976, p. 26.
100. Balog, 1976, p. 295, n° 833 ; Morton, 1985, p. 140, n°s 413-418.
101. Balog, 1976, p. 65, n° 86 ; Morton, 1985, p. 53, n°s 33-35, p. 65, n° 86.
102. Balog, 1976, p. 65, n° 83.
103. Balog, 1976, p. 65, n° 84 ; Morton, 1985, p. 56, n° 36.

transactions n'était plus pesée¹⁰⁴, mais prise « au nombre »¹⁰⁵, en clair, à sa valeur « faciale »¹⁰⁶, sans nécessairement servir de monnaie de compte¹⁰⁷, comme à Cordoue où la Monnaie donnait au III^e/IX^e siècle soixante *fals* contre un dirham¹⁰⁸. Toutefois, le fragment de compte permet de déduire la quantité de pièces versées contre le demi-dirham : quarante-trois *fals*, dont quatorze furent déboursés pour les sandales et les cruches, puis vingt-neuf pour le port et le transport de la marchandise. Ce cours de quatre-vingt-six *fals* contre un dirham est proche de celui qu'on découvre en feuilletant les sources juridiques, qui évoquent en Asie mineure la vente d'une pièce d'argent tantôt contre quatre-vingt dix pièces de cuivre, tantôt contre cent¹⁰⁹.

Texte

Recto

- [١] واشتري بد<ر>همين من غاغ طيب لطاف
 [٢] واشتري تنور كبير حـا[ر]
 [٣] واشتري بدرهم حـطب
 [٤] واشتري لنا تين حقل وتوابل الهـند بدرهم
 [٥] واشتري لنا زبيب وحب رـمـان بدرهم
 [٦] واشتري لنا عشرين بوقال بيض اسوانية صغار
 [٧] واحسن ما يكون منها
 [٨] واشتري لنا زيت فلسطيني نقي للـقـنـدـيل
 [٩] [...] بد[رهمين و] اشتري للـنا[من قم الجرا[سيا]
 [١٠] بتمن دينر لي حينم يصير الضال جافا
 [١١] للدخول الكنيف فاشتري لنا منها روح لطيف
 [١٢] انظر عافاك الله ان تشتري لي حاجتي واجود

104. Comme le suggère l'absence de poids de *fals* dès la fin du II^e/VIII^e siècle : toutefois, le dernier ne remonte pas à 180/796, comme le pensait Miles, 1964, p. 79 : deux verres découverts au British Museum révèlent que la monnaie de cuivre fut encore pesée pour une décennie : l'un porte le nom de 'Āṣim b. Ḥaḥṣ sous le gouvernement de 'Abd Allāh b. Muḥammad (189/805-190/806), Morton 1985, p. 118, n° 328 ; l'autre celui de Ṣāliḥ b. Muslim, Morton 1985, p. 119, n° 333. Quant aux estampilles frappées par Ḥamza b. al-Muḡira, qu'al-Kindī cite en 237/851 dans *Wulāt*, p. 199-200, la légende ne leur donne aucun nom : aussi leur destination demeure-t-elle inconnue, Balog, 1976, p. 256-257, n° 699-700.

105. Comme le déclaraient Abū Ḥanīfa et Abū Yūsuf, al-Saraḥsī, *Mabsūṭ*, XIV, p. 27-28 ; Ṣaḥnūn, *Mudawwana*, XIV, p. 27 ; Brunschvig, 1967, p. 296-297.

106. Bates, 1976, p. 57.

107. Comme l'appelait Ashtor, 1969, p. 41.

108. Comme en témoigne Ibn al-Faḥīh, *Muḥtaṣar*, p. 88 ; trad. Massé, *Abrégé*, p. 107-108 ; Chalmers, 1991, p. 69.

109. Al-Saraḥsī, *Mabsūṭ*, XIV, p. 26.

- [١٣] ما يكون منها ولا... فان ا... وانا لولا
 [١٤] ثقتي بك لخرجت انا بنفسي حتا اقبض كل حق
 [١٥] فاكفني رحمتك الله وكن عند [...] بظني
 [١٦] بك فلما قد انتقلت الى البيت [...] [...]
 [١٧] الصخري]
 [١٨] من ا.. ال-]
 [١٩] ان قصد]
 [٢٠] قصب]

Verso

- [١] ...]
 [٢] وشقتين بستة دراهم وحطط بدرهم ونعلين
 [٣] والبواقي باربعة اعشر فلس ونصف درهم قصب
 [٤] ودرهمين زيت وكرا الحماليين والسفينة تسعة و
 [٥] عشرين فلس وكان صرف الدينار عشرة
 [٦] دراهم سوقية فقد انفقها

Traduction

Recto

1. Achète pour deux di[r]hams du pouliot en parfums agréables.
2. Achète un grand four chaud.
3. Achète pour un dirham du bois à brûler.
4. Achète-nous des figues des champs et des épices d'Inde pour un dirham.
5. Achète-nous des raisins secs et des graines de grenade pour un dirham.
6. Achète-nous vingt cruches d'Assouan blanches et petites,
7. les meilleures qui soient.
8. Achète-nous de l'huile de Palestine pure pour la lampe
9. [pour deux dirhams.] Achète[-nous] des cerises séchées
10. pour un huitième de dinar qui m'appartient. Lorsque les jujubes deviendront secs
11. pour entrer dans les latrines, achètes-en nous une senteur agréable.
12. Tâche – que Dieu te protège ! de m'acheter les articles
13. de la qualité la plus élevée qui soit. Ne... si... Moi,
14. sans ma confiance en toi, je serais parti moi-même en personne pour toucher tout mon dû.
15. Fais-le pour moi – que Dieu te prenne en miséricorde ! et sois digne de l'[...] opinion que j'ai

16. de toi. Comme je me suis rendu dans la maison [...]
17. dans le rocher [
18. ... [
19. ... [
20. canne à sucre [

Verso

1.] ..
2. deux vêtements pour six dirhams ; le bois à brûler pour un dirham ; les deux sandales
3. et les cruches pour quatorze *fals*. Un demi dirham de canne à sucre.
4. Deux dirhams d'huile. La location des porteurs et du bateau :
5. vingt-neuf *fals*. Le change du dinar a été de dix
6. dirhams du marché. Je les ai dépensés.

Commentaire

Recto

L. 1 l'impératif *ištārī* finit par un *yā'*. Cette graphie semble plus courante dans les papyrus¹¹⁰ que l'absence de voyelle longue¹¹¹. Le mot *ḡāḡ* désigne la plante aromatique également appelée *ḥabaq* ou *fūdānḡ*¹¹², que l'on identifie généralement avec le pouliot (*mentha pulegium*), tardivement rattaché aux menthes, dont les vertus médicinales étaient reconnues par la médecine arabe. Mais il devait tomber dans l'oubli : aussi est-il inconnu de Maïmonide et d'Ibn al-Bayṭār. Pourtant, le premier consacre à la plante herbacée sous le terme de *fawdanḡ* une notice où il évoque ses variantes, notamment *fawtanḡ*¹¹³, et le second deux notices : l'une brève sous le nom de *ḥabaq*¹¹⁴ ; l'autre étendue, sous celui de *fūdānḡ*, où il rappelle que l'Égypte l'appelait *fulayya*¹¹⁵. D'après les traces qui en subsistent, le terme effacé après le substantif doit être le collectif *ṭīb*¹¹⁶ plutôt que son pluriel courant *aṭyāb* ou un autre moins répandu : *ṭuyūb*. Le rédacteur a préféré accorder au pluriel l'adjectif qui lui est adjoint directement, *liṭāf*, alors qu'il aurait pu le mettre au masculin singulier¹¹⁷.

110. APEL, V, p. 88, n° 311, l. 2 ; APRL, p. 35, VI, n° 2, l. 6, p. 99, VIII, n° 14, l. 6 ; MEF, II, p. 9, n° III, l. 7.

111. MEF, V/I, p. 5, n° III, l. 3.

112. Al-Firūzābādī, *Qāmūs*, p. 1015 ; Lane, 1863-1893, vol. 6, p. 2309.

113. *Šarḥ*, p. 33, n° 309.

114. *Ḡāmi'*, I/II, p. 254 ; *Traité*, I, p. 402, n° 584.

115. *Ḡāmi'*, II/III, p. 232-235 ; *Traité*, III, p. 49-50, n° 1712.

116. Comme l'atteste cette phrase d'al-Nuwayrī : dans une liste de huit substantifs, il est resté au singulier, alors que les sept autres sont au pluriel : *aṣnāf al-ṭīb wa-l-buḥūrāt wa-l-ḡawālī wa-l-nudūd wa-l-mustaqtarāt wa-l-adḥān wa-l-naḏūḥāt wa-adwiyyat al-bāḥ wa-l-ḥawāṣṣ*, *Nihāya*, XII, p. 1.

117. Les collectifs naturels fournissent au Moyen Âge des accords indifféremment du singulier ou du pluriel, Blachère et Gaudefroy-Demonbynes, *Grammaire*, p. 291.

- L. 2 le mot qui suit *kaḇīr* doit être *ḥārr*, dont le *rā'* final a toutefois disparu sans laisser de traces : il semble désigner un type déterminé de fourneau en argile ou en céramique plutôt qu'en métal, susceptible d'atteindre une température élevée. À rebours des fours traditionnels, il n'était pas réservé à la cuisson du pain et des aliments : un passage du *Canon* d'Avicenne révèle que sa combustion lente le vouait parfois à la préparation des décoctions médicamenteuses (*adwiya*)¹¹⁸.
- L. 3 les morceaux de bois taillés pour le feu ne doivent pas provenir de l'acacia *nilotica*, également nommé gommier rouge, dont les bûches étaient sensiblement plus chères : dans une lettre qui semble du III^e/IX^e siècle, un marchand de Fustat demande à son correspondant d'Edfou de lui vendre pour deux dinars du bois d'acacia destiné au feu (*an tubā'a li ḥaṭab šant bi-dīnarayn li-l-nār*)¹¹⁹, alors que le présent ne coûtait que deux dirhams.
- L. 4 l'expression *tīn ḥaql* n'est attestée ni dans les papyrus, ni dans les ouvrages de botanique et de médecine. Elle devait qualifier les figuiers cultivés, dits figuiers de jardins (*tīn bustānī*) pour les distinguer des sauvages (*tīn barrī*)¹²⁰. Mais pour voyager, il fallait que les fruits fussent secs (*yābis*) et non frais (*ṭarī/raṭb*)¹²¹.
- L. 5 les graines de grenade ne semblent pas destinées à la consommation, mais plutôt à divers traitements curatifs : on les mélangeait souvent au miel pour obtenir un onguent qu'on appliquait en frottant sur les panaris (*dāḥis*), les blessures malignes (*al-qurūḥ al-ḥabīṭa*) et douloureuses, notamment les brûlures, les muqueuses nasales, les aphtes (*qulā'*) et même les oreilles pour en soulager les maux¹²².
- L. 6 le mot *būqāl* désignait en Égypte les récipients (cruches ou gargoulettes) destinés à rafraîchir l'eau par transsudation¹²³. Les plus connus avaient transmis leur nom à la ville où ils étaient produits : Ṭaḥā al-Bawāqīl¹²⁴ remplacé de nos jours par Ṭaḥā al-A'mida. Bien que répandu en Égypte, comme l'attestent quelques papyrus¹²⁵, il semble inconnu en Orient¹²⁶, alors qu'il devait être courant en Occident, notamment au Maroc où il est toujours vivace. La mention des cruches mérite un temps d'arrêt : faute de correspondants susceptibles de leur envoyer les produits désirés, les habitants du Ṣa'īd étaient

118. Comme dans la longue page qu'Ibn Sīnā consacre à l'élaboration de médicaments pour les reins, *Qānūn*, II, p. 691. Le mot y figure deux fois : d'abord, dans la phrase où la préparation devait être laissée dans un four *ḥārr* une nuit durant ou moins, sans excès dans la combustion (*tutrak fī tannūr ḥārr layla aw aqall min ḡayr mubālaḡa fī al-iḥrāq*) ; puis quelques lignes plus bas dans une recette différente où le remède devait cuire dans un four autre que ce *ḥārr* (*fī tannūr laysa bi-dālika al-ḥārr*).

119. Rāḡib, 1978, p. 4, n° I, l. 28.

120. Ibn al-Bayṭār, *Ḡāmi'*, I, p. 200, 201 ; *Traité*, I, p. 326-327.

121. Ibn al-Bayṭār, *Ḡāmi'*, I, p. 200, 202 ; *Traité*, I, p. 326-327 ; al-Nuwayrī, *Nihāya*, XI, p. 154, 155, 156, 157.

122. Al-Nuwayrī, *Nihāya*, XI, p. 100.

123. Ibn al-Faḡīh, *Muḥtaṣar*, p. 63 ; trad. Massé, *Abrégé*, p. 79.

124. Comme le révèle un passage d'al-Ya'qūbī, *Buldān*, p. 331 ; trad. Wiet, *Les pays*, p. 186.

125. MEF, II, p. 56, n° XXIII, l. 17, p. 57-58, 70, n° XXVIII, l. 7.

126. Comme permet de le déduire un passage d'al-Ya'qūbī, *Buldān*, p. 331 ; trad. Wiet, *Les pays*, p. 186 : les *kīzān* que les Égyptiens appellent *bawāqīl*.

parfois contraints de les commander à la capitale plutôt que des régions proches. Aussi les récipients façonnés dans la région d'Assouan devaient descendre le Nil jusqu'à Fustat, puis le remonter pour rejoindre les marchés où ils étaient attendus.

L. 8 le prix élevé de l'huile d'olive la vouait à la cuisine plutôt qu'aux lampes, qu'on remplissait couramment d'huile de ricin¹²⁷ depuis l'Antiquité. Mais comme sa forte odeur frappait les narines, on pouvait donner préférence à « la bonne huile » (*al-zayt al-ṭayyib*) extraite des fruits de l'olivier : ainsi, sous les Fatimides, l'État en accordait d'importantes quantités aux six grandes mosquées de Fustat, du Caire et du cimetière d'al-Qarāfa, à nombre d'oratoires appartenant à des notables, et aux sanctuaires renfermant les restes de descendants du Prophète, lors des quatre nuits des illuminations (*layālī al-waqūd*)¹²⁸. Même quand son prix flamba en 516/1122-1123, les intendants des magasins et les surveillants des mosquées furent sommés de ne lui substituer l'huile de lin (*al-zayt al-ḥārr*) comme ils l'envisageaient, ni de diminuer les quantités allouées aux monuments. Mais ce décret engendra des fraudes : l'intendant (*mušārīf*) des mosquées et des oratoires acquit sournoisement de l'aloès (*ṣabr*) pour le mélanger secrètement à l'huile d'olive. Pris et désavoué, il reçut l'ordre du vizir al-Ma'mūn de remplacer de sa bourse l'huile frelatée par une huile pure¹²⁹. Le terme effacé qui suit *flasṭīnī* doit être *naqī*, même si les deux *lām*-s précédant *qandīl* peuvent paraître séparés et pousser à lire *al-* au lieu de *li-l*. Mais cette lecture, qui transformerait l'adjectif *naqī* en verbe : *yudī'u* ou *yunīru*, est improbable : l'huile éclaire l'espace environnant et non la lampe.

L. 9 le mot *dirhamayn* a pu être rétabli grâce au prix figurant au dos (l. 4). Le verbe *ištārī* devait le suivre. Le terme *qamm* dérivé de *qamīm* s'applique aux produits séchés¹³⁰. Le mot suivant, dont ne subsistent que l'article *al-* et les deux premières lettres (un *ḡīm* muni d'un point suivi d'un *rā'* ou d'un *zāy*), doit être *ḡarāsiyā* : l'Égypte devait alors le donner aux cerises, comme en Sicile¹³¹ où le *sīn* se prononçait parfois *šin*¹³². En d'autres régions d'Orient, deux variantes étaient répandues : *šarāsiyā*¹³³ et *qārāsiyā*¹³⁴ qui ne désigne toutefois plus que les pruneaux secs en Égypte, où les cerises s'appellent *kereiz*. Enfin, ses dernières dénominations sont d'origine éloignée : *šāḥ dūrān* dans certaines régions d'Asie¹³⁵, *ḥabb al-mulūk* au Maghreb et jadis en al-Andalus¹³⁶.

127. On découvre les mots : « huile de ricin pour la lampe » (*duhn ḥirwa' li-l-miṣbāḥ*) dans une lettre revenue au jour dans le tell d'Edfou, maintenant conservée à l'Ifao, Rāḡib, 1978, p. 4 et 5, l. 28.

128. Al-Maqrīzī, *Mawā'iz*, éd. Būlāq, I, p. 466 ; II, p. 264 ; éd. Sayyid, II, p. 52 ; IV/I, p. 56 ; Rāḡib, 1977, p. 49.

129. Al-Maqrīzī, *Itti'āz*, III, p. 80 ; Rāḡib, 1977, p. 49-50.

130. Ibn Manẓūr, *Lisān*, XII, p. 195 ; al-Firūzābādī, *Qāmūs*, p. 1486.

131. Maïmonide, *Šarḥ*, p. 39, n° 371 ; Ibn al-Bayṭār, *Ġāmi'*, I, p. 221 ; *Traité*, I, p. 352, n° 489.

132. Ibn al-Bayṭār, *Ġāmi'*, II, p. 249 ; *Traité*, III, p. 65, n° 1749.

133. Maïmonide, *Šarḥ*, p. 39, n° 371.

134. Ibn al-Bayṭār, *Ġāmi'*, I, p. 221, 253 ; II, p. 249 ; *Traité*, I, p. 352, n° 480, p. 400, n° 574 ; III, p. 65-66, n° 1749.

135. Maïmonide, *Šarḥ*, p. 39, n° 371.

136. Maïmonide, *Šarḥ*, p. 39, n° 371 ; Ibn al-Bayṭār, *Ġāmi'*, I, p. 253 ; II, p. 249 ; *Traité*, I, p. 400, n° 574 ; III, p. 65, n° 1749 ; Dozy, 1887, I, p. 241.

- L. 10** l'initiale du mot *tumn* ne porte que deux points au lieu de trois ; aussi devait-elle être prononcée *t* comme à présent et serait, partant, la plus ancienne attestation de l'altération de la consonne. Bien que la lecture du *rā'* puisse paraître incertaine, sa forme écourtée est confirmée par les *rā'*-s successifs du verbe *ištārī*, spécialement aux lignes 5 et 6. L'encre mouillée a brouillé les trois dernières lettres du verbe *yašīru*. Si les deux points du *yā'* initial rendent sa lecture certaine, le *ṣād* n'a pu être rétabli que par conjecture, comme le *rā'* empâté dont l'aspect peut prêter à confusion avec un *wāw* dont il a pris incidemment la forme. Aussi la lecture *yakūnu* doit être écartée. Le terme *ḍāl* désignait aussi bien le jujubier sauvage (*barri*)¹³⁷ ou de montagne (*al-ḡabalī*)¹³⁸ que les jujubes¹³⁹ couramment dénommés *nabq* ou *nabiq*¹⁴⁰, rarement *dūm* par quelques bédouins¹⁴¹. Cet arbuste armé de fortes épines doit être l'espèce tantôt spontanée et tantôt cultivée que l'Égypte désigne indifféremment de nos jours sous les noms de *sidr*¹⁴² ou *nabq*, et les botanistes sous le terme latin de *Zizyphus Spina Christi* (L.) Wild¹⁴³ que lui réserva Linné au XVIII^e siècle. Ses fruits (*barama*) secs devaient dégager une senteur pénétrante¹⁴⁴ susceptible de chasser les relents des latrines, sans atteindre toutefois la puissance du parfum exhalé par les jujubes des confins (*aṭrāf*) du Yémen : ils embaumaient tant de loin que leur arôme arrivait aux narines des passants qui en prenaient alors le chemin pour les découvrir¹⁴⁵. Toutefois, les jujubes devaient sécher au soleil avant leur vente comme désodorisant naturel pour les toilettes.
- L. 11** le rédacteur a commencé par écrire *li-l-duḥūl* puis ajouté *al-kanīf*. Mais il a négligé de biffer le premier *al-*. Toutefois, cet oubli n'est peut-être pas inadvertance, mais une forme archaïque répandue dans le parler populaire où le mot déterminé par annexion pouvait être précédé de l'article. Le passage ne permet cependant pas d'affirmer si les jujubes secs devaient être emportés avant l'accès au cabinet d'aisances ou y demeurer pour masquer les miasmes fécaux. Le pronom affixe joint à la préposition *min* est au féminin, bien qu'il remplace un nom masculin *ḍāl*, dont le genre est prouvé en premier par le verbe *yašīru* qui le précède où les deux points du *yā'* se distinguent encore bien qu'estompés, puis par le mot *ḡāffan* qui le suit.

137. Ibn Manẓūr, *Lisān*, XI, p. 397 ; al-Firūzābādī, *Qāmūs*, p. 1325 ; al-Zabīdī, *Tāğ*, VII, p. 414 ; Lane, 1863-1893, V, p. 1810.

138. Ibn Manẓūr, *Lisān*, XI, p. 397 ; Lane, 1863-1893, V, p. 1810.

139. Ainsi sont-ils désignés dans trois estampilles de verre destinées à les peser qui portent le nom de l'émir éphémère 'Abd al-Malik b. Marwān, le dernier nommé par les Omeyyades en Égypte en 132/750, Balog, 1976, p. 106, n^{os} 267-268. Cette acception est confirmée par Maïmonide, *Šarḥ*, p. 29, n^o 269, et Ibn al-Bayṭār, *Ġāmi'*, II, p. 123 ; *Traité*, II, p. 386, n^o 1426. Mais le nom *ḍāl* devait sombrer dans l'oubli, comme le révèle la notice qu'al-Nuwayrī consacre au fruit sous le nom de *nabq*, *Nihāya*, XII, p. 144.

140. Ce nom leur est donné dans deux estampilles omeyyades, Balog, 1976, p. 57, n^{os} 59-60, et une troisième anonyme de date indéterminée, p. 308, n^o 899 ; Morton, 1985, p. 35.

141. Ibn al-Bayṭār, *Ġāmi'*, II, p. 6 ; *Traité*, II, p. 238, n^o 1165.

142. Ascherson, Schweinfurth, *Illustration*, p. 59.

143. Comme en témoignent Ascherson, Schweinfurth, *Illustration*, p. 59.

144. Comme le révèlent les mots *ṭayyib al-rīḥ* dans le vers d'Abū al-Farağ al-Babğā' où celui-ci chante les jujubes (*al-nabq*), vers reproduit par al-Nuwayrī, *Nihāya*, XI, p. 145.

145. Ibn Manẓūr, *Lisān*, XI, p. 398 ; al-Zabīdī, *Tāğ*, VII, p. 415 ; Lane, 1863-1893, V, p. 1810.

L. 16 on peut lire *qallamā* au lieu de *fa-lammā*. Le sens serait alors : je me rends rarement.

L. 20 le mot *qaṣab* doit s'appliquer à la canne à sucre que Qurra b. Šarīk introduisit dans le pays en 96/714-715, selon une tradition tardivement recueillie par al-Kindī dans son *Livre des gouverneurs* : elle fut plantée dans une terre morte (*mawāt*) sise au bord de l'étang d'al-Ma'āfir (devenu plus tard Birkat al-Ḥabaš) et désignée sous le terme d'*iṣṭabl* (étale), déterminé tantôt par le nom du gouverneur, tantôt par le mot primitivement donné à la grande graminée tropicale, mot que les copistes ont altéré en le recopiant dans les manuscrits : *al-qās* dans la source plus ancienne¹⁴⁶, *al-fāš* dans la seconde¹⁴⁷, enfin *al-qāmiš* dans la dernière¹⁴⁸.

Verso

L. 2 le terme *šiqqa/šūqqa* qualifiait des vêtements formés de deux pans d'étoffe cousus ensemble¹⁴⁹. Leur fréquence dans les papyrus¹⁵⁰ atteste leur usage courant en Égypte dans les quatre premiers siècles de l'Islam.

L. 3 le pluriel *bawāqil* est attesté dans les ouvrages géographiques¹⁵¹.

Bibliographie

Outils de travail

Dozy, Reinhart, *Supplément aux dictionnaires arabes*, 2 vol., Brill, Leyde, 1881.

EP = *Encyclopédie de l'Islam*, 2^e éd., 12 vol., Brill, Leyde, 1960-2007.

al-Fīrūzābādī, *al-Qāmūs al-muḥīṭ*, Maktabat Libnān, Beyrouth, 1407/1987.

Ibn Manẓūr, *Lisān al-ʿArab*, 15 vol., Dār Šādir, Beyrouth, 1374/1955-1375/1956.

Lane, Edward William, *An Arabic-English Lexicon*, 8 vol., Williams and Norgate, Londres, Édimbourg, 1863-1893.

Ullmann, Manfred, *Wörterbuch der klassischen arabischen Sprache*, 2 vol., Otto Harrassowitz, Wiesbaden, 1957-2009.

al-Zabidī, *Tāğ al-ʿarūs*, 10 vol., al-Maṭbaʿa al-ḥairiyya, Le Caire, 1306/1888-1307/1889-1890.

146. Al-Kindī, *Wulāt*, p. 65.

147. Ibn Duqmāq, *Intiṣār*, IV, p. 55.

148. Al-Maqrīzī, *Mawāʿiẓ*, éd. Būlāq, II, p. 264 ; éd. Sayyid, II, p. 49 ; III, p. 510, 511.

149. Lane, 1863-1893, IV, p. 1578.

150. Voir par exemple TWÄ, p. 456, n° 15, l. 5 ; MEF, III, p. 4, n° II, l. 4, p. 23, n° XIV, l. 4, p. 25, n° XVII, l. 5, p. 44, n° XXVIII, l. 3 ; IV, p. 9, n° V, l. 6, p. 15, n° VII, l. 7, 9 et 13, p. 21, n° IX, l. 125, p. 38, n° XV, l. 4.

151. Al-Yaʿqūbī, *Buldān*, p. 331 ; Ibn al-Faḳīh, *Buldān*, p. 63 ; Yāqūt, *Muʿğam*, IV, p. 867.

Papyrologie

- ABB = Diem, Werner, *Arabische Briefe des 7. bis 13. Jahrhunderts aus den Staatlichen Museen Berlin*, 2 vol., Documenta Arabica antiqua 4, Harrassowitz Verlag, Wiesbaden, 1997.
- APEL = Grohmann, Adolf, *Arabic Papyri in the Egyptian Library*, 6 vol. parus, Dār al-Kutub al-Miṣriyya, Le Caire, 1934-1962.
- APRL = Margoliouth, David Samuel, *Catalogue of Arabic Papyri in the John Rylands Library*, The Manchester University Press, Manchester, 1933.
- Cahen, Claude, « Note sur le papyrus JDW 22 », jointe à David-Weill, Jean (+), Cahen, Claude et al., « Papyrus arabes du Louvre III », *JESHO* 21, 2, 1978, p. 163-164.
- Dietrich, Albert, *Drogenhandel im islamischen Ägypten*, Carl Winter, Heidelberg, 1954.
- FWAP = Grohmann, Adolf, *From the World of Arabic Papyri*, al-Maaref Press, Le Caire, 1952.
- LA = Rāġib, Yūsuf, « Lettres arabes I », *AnIsl* 14, 1978, p. 15-35; II, *AnIsl* 16, 1980, p. 1-29.
- Leyerer, C., « Studien zum Rechnungswesen der Arabischen Steuerämter » in Grohmann, Adolf (éd.), *Arabische Papyri aus der Sammlung Carl Wessely im Orientalischen Institute (Orientalni Ústav) zu Prag*, *ArOr* 12, Prague, 1941, p. 85-112.
- MEF = Rāġib, Yūsuf, *Marchands d'étoffes du Fayyoun au III^e/IX^e siècle d'après leurs archives (actes et lettres)*, I, *AnIsl-Suppl.* 2, 1982; II, *AnIsl-Suppl.* 5, 1985; III, *AnIsl-Suppl.* 14, 1992; V/I, *AnIsl-Suppl.* 16, 1996.
- Rāġib, Yūsuf, « Quatre papyrus arabes d'Edfou », *AnIsl* 14, 1978, p. 1-14.
- Rāġib, Yūsuf, « Sauf-conduits d'Égypte omeyyade et abbasside », *AnIsl* 31, 1997, p. 143-168.
- Rāġib, Yūsuf, « Une lettre familiale rédigée en 102/721 », *AnIsl* 45, 2011, p. 273-284.
- Rāġib, Yūsuf, « Une lettre de Šaġar al-Durr au futur sultan Quṭuz », *AnIsl* 48, 2, 2014, p. 135-165.
- Sijpesteijn, Petra M., « Travel and Trade on the River » in Sijpesteijn, Petra M. & Sundelin, Lennart (éd.), *Papyrology and the History of Early Islamic Egypt*, Brill, Leyde, 2004, p. 115-152.
- TWÄ = Grohmann, Adolf, « Texte zur Wirtschaftsgeschichte Ägyptens in arabischer Zeit », *ArOr* 7, 1935, p. 437-472.

Sources

- Abū Dāwūd, *Šaḥīḥ sunan al-muṣṭafā*, 2 vol., al-Maṭbaʿa al-tāziyya, Le Caire, s.d.
- Ibn al-Bayṭar, *al-Ġāmiʿ li-mufradāt al-adwiya wa-l-aḡḍiyya*, 2 vol., Beyrouth, 1412/1992; Leclerc, Lucien (trad.), *Traité des simples*, I, Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale XXIII, 1^{re} partie, Paris, 1877; II, XXV, 1^{re} partie, Paris, 1881; III, XXVI, 1^{re} partie, Paris, 1883.
- Ibn al-Faqīh, *Muḥtaṣar kitāb al-buldān*, M.J. De Goeje (éd.), BGA V, Leyde, 1885; H. Massé (trad.), *Abrégé du livre des pays*, Damas, 1973.
- Ibn Maḡa, *Sunan*, 2 vol., M.F. ʿAbd al-Bāqī (éd.), Beyrouth, s.d.
- Ibn Sīnā, *al-Qānūn fi al-ṭibb*, 3 vol., M.A. al-Ḍannāwī (éd.), Beyrouth, 1420/1999.
- Ibn al-Ṭīqṭaqā, *al-Faḥrī fi al-ādāb al-sultāniyya wa-l-duwal al-islāmiyya*, Dār Šādir, Beyrouth, 1966; C.E.J. Whitting (trad.), Luzac, Londres, 1947.
- al-Kindī, *Kitāb al-wulāt wa-kitāb al-quḍāt*, R. Guest (éd.), Brill, Leyde, 1912.
- Maïmonides, *Šarḥ asmāʾ al-ʿuqqār*, M. Meyerhof (éd.), Ifao, Le Caire, 1940.
- al-Maqrīzī, *Ittiʿāz al-ḥunafā bi-aḥbār al-aʿimma al-fāṭimiyyīn al-ḥulafā*, I, Ġ. al-Šayyāl (éd.), Le Caire, 1387/1967; II-III, M.Ḥ.M. Aḥmad (éd.), Le Caire, 1390/1971-1393/1973.
- al-Maqrīzī, *Kitāb al-Mawāʿiẓ wa-l-iʿtibār bi-dīkr al-ḥiṭaṭ wa-l-āṭār*, 2 vol., Būlāq, 1270/1853; A.F. Sayyid (éd.), Londres, 1422/2002-1425/2004.
- al-Nuwayrī, *Nihāyat al-arab fi funūn al-adab*, 33 vol., Maṭbaʿat Dār al-Kutub al-Miṣriyya, Le Caire, 1342/1923-1374/1954.
- al-Qalqašandī, *Šubḥ al-aʿšā fi šināʿat al-inšāʾ*, 14 vol., Dār al-Kutub al-Miṣriyya, Le Caire, 1331/1913-1338/1919.
- Šaḥnūn, *al-Mudawwana al-kubrā*, 16 vol., al-Maṭbaʿa al-Ḥayriyya, Le Caire, 1323/1906-1324/1907.

al-Saraḥsī, *Kitāb al-Mabsūṭ*, 30 vol., Maṭbaʿat al-Saʿāda, Le Caire, 1324/1906-1331/1913.
 Sawīrus b. al-Muqaffaʿ, *Siyar al-bīʿa al-muqaddasa*, B. Evetts (éd. et trad.), *History of the Patriarchs of the Coptic Church of Alexandria*, I, *PatrOr* 1, 2, 1948, p. 103-214; II, *PatrOr* 1, 4, 1948, p. 383-518; III, *PatrOr* 5, 1, 1948, p. 3-215; IV, *PatrOr* 10, 5, 1959, p. 359-551.

al-Yaʿqūbī, *Kitāb al-buldān*, M.J. De Goeje (éd.), inséré à la suite d'Ibn Rusta, *al-Aʿlāq al-ḥaṭīra*, BGA VII, Leyde, 1892; G. Wiet (trad.), *Les pays*, Ifao, Le Caire, 1937.
 Yāqūt, *Muʿjam al-buldān*, 6 vol., F. Wüstenfeld (éd.), Brockhaus, Leipzig, 1866-1873.

Études

Ascherson, P. & Schweinfurth, G., « Illustration de la flore d'Égypte » in *MIE* II, 1889, p. 25-260.
 Ashtor, E., *Histoire des prix et des salaires dans l'Orient médiéval*, Monnaie, prix, conjoncture 8, SEVPEN, Paris, 1969.
 Bacharach, J.L. & Awad, H.A., « Rare Early Egyptian Islamic Coins and Coin Weights: The Awad Collection », *JARCE* 18, 1981, p. 51-56.
 Balog, P., *Umayyad, ʿAbbāsid (sic) and Ṭulūnid Glass Weights and Vessel Stamps*, Numismatic Studies 13, The American Numismatic Society, New York, 1976.
 Bates, M.L., « Coins and Money in the Arabic Papyri » in Rāḡib, Yūsuf (éd.), *Documents de l'Islam médiéval. Nouvelles perspectives de recherches*, TAEI 29, Ifao, Le Caire, 1991, p. 43-64.
 Blachère, R. & Gaudefroy-Demombynes, M., *Grammaire de l'arabe classique: morphologie et syntaxe*, Maisonneuve & Larose, Paris, 1975.
 Brunschvig, R., « Conceptions monétaires chez les juristes musulmans », *Arabica* 14, 1967, p. 113-143; repr. in *Études d'islamologie*, vol. 2, Paris, 1976, p. 271-301.
 Chalmers, P., « Monnaie de compte, monnaie fiscale et monnaie réelle en Andalus » in Rāḡib, Yūsuf (éd.), *Documents de l'Islam médiéval. Nouvelles perspectives de recherches*, TAEI 29, Ifao, Le Caire, 1991, p. 65-88.
 Goitein, S.D., *A Mediterranean Society: The Jewish Communities of the Arab world as Portrayed in the Documents of the Cairo Geniza*, 6 vol., University of California Press, Berkeley, Los Angeles, 1967-1994.
 Grierson, Ph., « The Monetary Reforms of ʿAbd al-Malik: Their Metrological Basis and their Financial Repercussions », *JESHO* 3, 1960, p. 241-264.

Grohmann, A., *Einführung und Chrestomathie zur arabischen Papyruskunde*, *ArOr* 13, Prague, 1954.
 Gruendler, B., *The Development of the Arabic Scripts: From the Nabatean Era to the First Islamic Century According to Dated Texts*, Harvard Semitic Museum, Scholars Press, Atlanta, Georgia, 1993.
 Miles, G.C., *Early Arabic Glass Weights and Stamps: A Supplement*, American Numismatic Society, New York, 1951.
 Miles, G.C., « The Early Islamic Bronze Coinage of Egypt » in *Centennial Volume of the American Numismatic Society*, New York, 1958, p. 471-502.
 Miles, G.C., « On the Varieties and Accuracy of Eighth Century Arab Coin Weights », *ErIsr* 7, 1964, p. 78-87.
 Miles, G.C., *EP*, II, 1962, p. 328-329, s.v. « Dirham ».
 Morton, A.M., *A Catalogue of Early Islamic Glass Stamps in the British Museum*, Londres, 1985.
 Petrie, W.M. Flinders, *Glass Stamps and Weights*, Londres, 1926.
 Rāḡib, Yūsuf, « Les sanctuaires des Gens de la Famille dans la Cité des morts au Caire », *RSO* 51, 1977, p. 47-76.
 Rāḡib, Yūsuf (éd.), *Documents de l'Islam médiéval: nouvelles perspectives de recherche*, Le Caire, 1991.
 Schindel, N., « The Balkh 93 AH Fulus Revisited » in Callegher, B. & d'Ottone, A. (éd.), *The 2nd Simone Assemani Symposium on Islamic Coins*, Trieste, 2010, p. 72-89.
 Udovitch, A.L., *EP*, II, 1964, p. 786-788, s.v. « Fals ».
 Zuckerman, C., *Du village à l'Empire: autour du Registre fiscal d'Aphroditè (525/526)*, Monographies 16, Centre de recherche d'histoire et civilisation de Byzance, Paris, 2004.
 Zysow, A., *EP*, XII, 2007, p. 724-727, s.v. « Šarf ».



P. Louvre inv. Jean-David Weill 22 (recto).



P. Louvre inv. Jean-David Weill 22 (verso).